

# Migrants/réfugiés

## Quel accès dans l'enseignement supérieur ?

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

De nombreux migrants sont arrivés en Belgique durant l'hiver 2015. Certains d'entre eux étaient étudiants dans le supérieur ou déjà diplômés dans leur pays. Les Hautes Écoles et universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur offrent la possibilité de suivre des cours en tant qu'étudiants réguliers ou libres (voir le projet-pilote de l'EPHEC ci-après). Mais si, sur le papier, rien n'empêche un demandeur d'asile ou un réfugié de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, 1% seulement d'entre eux, arrivés en Europe en 2015, auraient pu franchir les portes d'un établissement d'enseignement supérieur.

« Nous accompagnons depuis plus de 10 ans dans leurs démarches d'équivalence de diplôme, des personnes qui ont fait des études à l'étranger, explique **Rix DEPASSE**, coordinateur du service Travail, équivalences et formations du CIRÉ<sup>1</sup>. En 2016, nous en avons rencontré plus de mille en entretien individuel. En grande majorité, elles ont un diplôme de l'enseignement secondaire, voire du supérieur. »

Rien ne les empêcherait donc – en théorie – de s'inscrire dans l'enseignement supérieur chez nous, si ce n'est un ensemble de « freins pratiques », à commencer par des moyens financiers insuffisants.

### Parcours du combattant

Pour ce qui est des demandeurs d'asile (n'ayant pas encore obtenu le statut de réfugiés) logés dans un centre d'accueil de Fedasil ou de la Croix-Rouge, le fait de pouvoir simplement se déplacer est déjà problématique. « Ils n'obtiennent des billets pour les transports en commun que pour effectuer des démarches en lien avec leur demande d'asile (aller voir leur avocat, par exemple) et pas, a priori, pour s'inscrire dans une Haute École ou une université. Il faut vraiment avoir beaucoup de volonté, disposer d'un petit capital et être arrivé à un bon moment de l'année scolaire pour y parvenir. »

Quant au migrant ayant obtenu le statut de réfugié et ne résidant plus dans un centre d'accueil, il va devoir parer au plus pressé en trouvant un logement et

en effectuant toutes les démarches nécessaires auprès du CPAS pour faire face à une série de charges. « Sa priorité, bien avant de pouvoir penser à des études dans le supérieur, sera de comprendre comment introduire une demande de revenu d'intégration sociale. Pour l'obtenir, il est tenu de présenter un projet expliquant comment il compte gagner sa vie et devenir autonome financièrement. Et les CPAS préfèrent des objectifs à court terme menant directement à un emploi. Pour qu'un projet d'études à long terme soit accepté, il faut que le futur étudiant puisse vraiment argumenter, démontrer ses chances de succès, et qu'il s'engage à trouver un job pour contribuer au coût de ses études. »

### Diplôme : sésame impossible ?

Une autre difficulté, c'est, bien sûr, l'équivalence de diplôme. Une bonne partie des réfugiés qui s'adressent au CIRÉ ont entre 30 et 35 ans et ont déjà effectué des études supérieures dans leur pays. Ils sont bien conscients qu'ils devraient reprendre des études supérieures chez nous pour avoir une petite chance de retrouver un niveau de vie qui se rapprocherait de celui qu'ils avaient chez eux.

Un parcours d'études « à la carte », allégé en fonction des études déjà suivies, serait sans doute une bonne solution, mais « toutes les personnes en situation de demande d'asile n'ont pas eu l'opportunité de préparer leur exil, et il leur est souvent difficile de prouver les études effectuées au pays, constate R. DEPASSE. Actuellement,

les réfugiés qui ont introduit une demande d'équivalence de leur diplôme supérieur obtiennent soit une décision d'équivalence complète, ce qui est plutôt rare, soit partielle, et elle n'est de toute façon pas opposable aux établissements, qui décident eux-mêmes des parcours d'études possibles. Il nous est donc impossible de dire aux personnes que nous rencontrons : « Vous devrez suivre autant d'heures de tel type de cours pour avoir tel diplôme valable chez nous ». Ne pourrait-on pas mettre en place des procédures d'admission plus faciles et plus claires, et des critères communs à tous les établissements ? »

Une série d'autres questions subsistent également. Pour davantage de clarté, le CIRÉ plaide pour la création d'une plateforme commune « enseignement supérieur », où des informations précises et des réponses sûres pourraient être obtenues.

### Projet-pilote

Les universités et Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pris une série d'initiatives pour faciliter l'accès des migrants et réfugiés aux cours qu'elles proposent. Depuis février 2017, l'EPHEC<sup>2</sup> met en œuvre un projet-pilote d'ouverture de cours en élève libre destiné aux réfugiés.

« L'EPHEC accueille deux types de réfugiés, résume **Évelyne LAMBERT**, maître-assistante au département Commerce extérieur. La majorité sont inscrits comme élèves réguliers et suivent un cursus normal, qui peut être allégé quand ils ont déjà un diplôme reconnu ou des connaissances



Bienvenu du Cameroun et Mohammad de Syrie, étudiants en première année de Marketing à l'EPHEC, accueillent les élèves libres en février.

*et/ou compétences vérifiées sur base des procédures de valorisation d'acquis d'expérience (VAE). Les autres peuvent suivre des cours en tant qu'élèves libres. C'est à eux que s'adresse le projet-pilote dont il est question ici. Ils sont aujourd'hui dans une période de latence, remplis de doutes quant à leur avenir, inquiets du sort des leurs restés au pays, et souvent découragés. Leur niveau de français actuel ne leur permet pas de s'insérer à temps plein dans l'enseignement supérieur. Ils ne savent pas s'ils vont reprendre des études, chercher un travail, ou les deux. Pour ces personnes fragilisées par un parcours de vie semé d'embûches, suivre quelques cours durant un semestre, avec un accompagnement individualisé et chaleureux, peut constituer une opportunité bénéfique à plus d'un titre et les aider à reconstruire une estime d'eux-mêmes bien souvent mise à mal par un parcours chaotique. »*

### Programme à la carte

Le projet-pilote de l'EPHEC s'adresse aux personnes ayant obtenu confirmation de leur statut de réfugié, généralement en transition entre un centre d'accueil et

une vie indépendante, et souhaitant reprendre leur formation ou la compléter, en cours du jour ou du soir. « Ces cours sont déterminés de manière individuelle, sur base des desideratas de l'étudiant, en fonction des jours où il est occupé par ailleurs (généralement par des cours de français langue étrangère) et en fonction aussi des horaires de la Haute École, de l'ampleur des groupes-classes et de l'acceptation de l'enseignant », précise E. LAMBERT.

Un planning est établi avec l'étudiant, qui s'engage par contrat à respecter l'horaire établi, le règlement d'ordre intérieur, etc. Les cours sont répartis sur deux jours, à raison de deux ou trois seulement par journée, car les suivre en français demande un important effort de concentration et entraîne une fatigue à prendre en compte.

Deux fois par mois, l'étudiant peut faire le point avec un référent interne à l'EPHEC. Il ne passera pas d'examen et n'obtiendra pas de certificat, mais une attestation de parcours d'élève libre pourra lui être délivrée. Une évaluation de l'expérience sera réalisée en fin de semestre avec chacun.

« Ce projet correspond vraiment aux valeurs de notre école ! », s'enthousiasme E. LAMBERT, qui rappelle qu'au moment de l'arrivée massive des réfugiés, plusieurs enseignants de l'EPHEC avaient déjà répondu à l'appel de la Croix-Rouge en donnant des cours de langues et d'initiation à la citoyenneté au sein du WTC, puis dans des centres d'accueil.

Dans le cadre du projet-pilote, il n'a pas été difficile d'en trouver qui soient prêts à accueillir des réfugiés en élèves libres dans leurs cours, ou à les parrainer. Les étudiants se sont également impliqués en nombre. Une évaluation du projet se fera en décembre. « Nous allons très certainement le maintenir et le diversifier », conclut-elle. ■

- 
1. Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers
  2. École pratique des hautes études commerciales